

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale au lycée Saint-Sernin à Toulouse le samedi 29 mai 2010, réitère son opposition aux nouvelles modalités du CAPES de Lettres Classiques, notamment en ce qui concerne les épreuves orales. En effet, le latin et le grec en sont absents, ce qui ne permet pas d'évaluer comme il convient l'aptitude du candidat à expliquer à l'oral un texte en langue ancienne. La CNARELA demande donc que soit introduit à l'oral du CAPES un tirage au sort entre français et langues anciennes pour l'épreuve de leçon. L'épreuve sur dossier portera sur la discipline non évaluée lors de la première épreuve. La CNARELA soutiendra toute proposition que les membres du jury du CAPES de Lettres Classiques pourraient faire en ce sens auprès du Ministère.